

COMMISSION 1

Préambule, dispositions générales, cohésion sociale, rapports Eglise/Etat, dispositions finales

Deuxième lecture

Rapport de minorité

Signataires :

- Duc-Bonvin Corinne (Parti socialiste et Gauche citoyenne)
- Brunner Hermann (CSPO)
- Clavien Stéphane (Valeurs libérales-radicales)
- Ramsauer Céline (Appel Citoyen)
- Schmid Gerhard (Zukunft Wallis)
- Vionnet Georges (Les Verts et citoyens)

10 mai 2022

A. Introduction et considérations générales

La population valaisanne croît en nombre et en diversité. Cette évolution est bénéfique à de nombreux égards à notre société. Elle dynamise la vie sociale et l'économie du Valais. Mais elle requiert également des adaptations des comportements et des institutions pour une vie commune sereine.

Considérant que l'invocation divine « Au nom du Dieu Tout-puissant » signifie un acte de foi en contradiction avec les droits fondamentaux puisque nul ne peut être contraint à un acte religieux ; considérant l'ambiguïté de la formule qui se réfère à un Dieu patriarcal et justicier d'un autre temps à qui les Eglises catholique et réformée-évangélique lui préfèrent un « Dieu d'amour » ; considérant que la quasi-totalité des cantons suisses, à l'exception de trois, ont abandonné cette mention ; enfin, considérant qu'au terme de la consultation menée en Valais, plus de 60% des réponses appellent à supprimer cette invocation, une minorité de la commission propose un préambule concis, humble et fédérateur.

B. Propositions et considérations de la minorité

1. Préambule

<p><i>Le peuple valaisan, responsable envers la création, conscient des limites du pouvoir humain et considérant la tradition chrétienne du canton, solidaire et soucieux du bien-être des générations actuelles et futures, se donne la présente constitution :</i></p>
--

Responsable envers la création,

Être « responsable envers la création » c'est reconnaître notre appartenance à un ensemble complexe dont l'origine et le fonctionnement nous échappent encore. Nous sommes conscients que nos actes agissent sur cet ensemble nous en revendiquons la responsabilité. Pour rappel, l'Eglise catholique adhère aux données scientifiques sur l'origine de l'univers depuis le concile Vatican II.

Conscient des limites du pouvoir humain et considérant la tradition chrétienne du canton,

En reconnaissant la place et la responsabilité de l'être humain, nous lui conférons une posture humble et la conscience qu'un ordre supérieur existe. Croyants et non-croyants s'accordent sur ce constat. Nul ne peut nier le fort ancrage religieux, historique et culturel du Valais en un socle chrétien. Il est le fondement de nos lois, imprègne notre éducation, notre culture, influence nos comportements, l'art et l'architecture du Valais. Cela justifie donc une mention particulière en ouverture du texte fondateur de nos lois.

Solidaire et soucieux du bien-être des générations actuelles et futures,

Enfin, dans un monde en constante mutation et sollicitant sans cesse nos capacités d'adaptation, la solidarité est une valeur immuable garante de la cohésion sociale. La succession des différentes crises nous confronte à un enjeu universel que nul ne peut contester pour les générations actuelles et futures.

Ce dernier alinéa fixe les lignes directrices de la Constitution. Ses différents articles définissent et conduisent à une société solidaire dans laquelle le bien-être de toutes et tous est recherché.

La minorité trouve redondant et inutile de préciser dans le préambule les conditions (liberté, dignité, souveraineté, Etat de droit, etc.) qui concourent au bien-être du peuple : ces conditions constituent le corps de la Constitution.

La rapporteure de la minorité : **Corinne Duc-Bonvin**